

LE THON ROUGE

Taille maximale : 4,5 m

Taille commune : 50 cm à 2 m

Maille minimale : 1, 15 m ou > 30 kg

Autorisation de pêche obligatoire

Bagage obligatoire dès capture

Pêche suivant réglementation



IDENTIFICATION

Corps trapu, en forme de torpille

Bleu nuit sur le dos, bleuté sur les flancs et blanc argenté sur le ventre

2 dorsales, assez rapprochées : la première jaune ou bleutée ; la seconde plus haute et rouge-brun

Caudale puissante, symétrique, en croissant, jaunâtre et bordée de noir

8 à 10 pinnules dorsales et 7 à 9 pinnules anales, triangulaires, brun jaunâtre, à bords foncés

Zones DORIS : Méditerranée, Atlantique, Manche et mer du Nord, Caraïbes, Atlantique Nord-Ouest

Le thon rouge vit dans les eaux subtropicales et tempérées de l'océan Atlantique.

En Atlantique Est, on le retrouve de la Norvège jusqu'aux îles du Cap Vert, en passant par les îles Britanniques, la Méditerranée et le sud de la mer Noire. Notons que les conditions environnementales de ce dernier site se sont énormément dégradées depuis les années 1940 et que depuis, cette espèce est très rarement rencontrée. Enfin, une population est répertoriée au large de la Namibie mais aucune donnée sur son importance n'est disponible.

En Atlantique Ouest, il est présent depuis le Canada et Terre-Neuve jusqu'au nord du Brésil, ce qui englobe le golfe du Mexique et la mer des Caraïbes. Il faut préciser que cette espèce n'a plus été repérée sur les côtes brésiliennes depuis une trentaine d'années.

BIOTOPE

C'est un poisson pélagique, grégaire, qui peut effectuer de grandes migrations en latitude comme en longitude. Il vit jusqu'à 200 m de profondeur en eaux tempérées, voire 500 m en eaux plus chaudes.

Il devient rare en eaux froides, inférieures à 10 °C en surface.

Il lui arrive de se rapprocher des côtes, entre avril et octobre.

Il n'accepte pas les eaux très salées (au-dessus de 38 ‰) mais s'adapte aux milieux dont la salinité est inférieure à 35 ‰.

DESCRIPTION

La taille du thon rouge varie entre 2 et 3 m de longueur (et même 5 m dans des cas exceptionnels). Il pèse en moyenne 300 kg (record : 725 kg).

Son corps, en forme de "torpille", est trapu, de section circulaire. De couleur **bleu nuit sur le dos**, il est **bleuté sur les flancs et blanc argenté sur le ventre**, parfois marbré ou taché de

marques ovales. Cette répartition sombre - clair est caractéristique des poissons de pleine eau. Il possède **2 nageoires dorsales, assez rapprochées** : la **première est jaune ou bleutée** ; la **seconde est nettement plus haute et de couleur rouge-brun**. **Les nageoires pectorales sont très courtes et n'atteignent pas l'extrémité de la première dorsale**. La nageoire **caudale est puissante, symétrique, en croissant**. Elle est **jaunâtre, bordée de noir**. Les "petites" nageoires, pectorales et pelviennes, sont jaunes, bordées de noir. En avant de la nageoire caudale, il porte **8 à 10 pinnules* dorsales et 7 à 9 pinnules anales**. Elles sont **triangulaires, brun jaunâtre et à bords foncés**.

ESPÈCES RESSEMBLANTES

D'autres poissons de pleine eau, en particulier d'autres espèces de thons, sont d'autant plus ressemblants que leur rencontre, pour un plongeur, est généralement fugace. C'est donc dans la silhouette générale du poisson qu'il faut repérer des signes distinctifs :

Le thon albacore, *Thunnus albacares* (Bonnaterra, 1788), espèce tropicale : la deuxième nageoire dorsale et la nageoire anale, jaune vif pour les adultes, ont une forme en faucille bien marquée. Les pinnules sont jaunes, bordées d'une fine ligne noire. De même, une tache jaune marque le haut de l'opercule.

Le thon blanc ou thon germon, *Thunnus alalunga* (Bonnaterra, 1788) est plus petit que le thon rouge. Il a de très longues nageoires pectorales, qui dépassent la 2ème dorsale et sa nageoire caudale est bordée de clair. Son dos, de même que ses pinnules, sont noires.

Le thon obèse, *Thunnus obesus* (Lowe, 1839), espèce méridionale : ses nageoires pectorales sont très longues et ses pinnules dorsales et anales sont jaune vif à bord noir.

De moindre taille mais toujours en pleine eau, d'autres espèces présentent la même silhouette hydrodynamique :

- L'auxide, *Auxis thazard* (Lacépède, 1800), trapue, a deux nageoires dorsales éloignées l'une de l'autre. Il porte de fines lignes sombres et obliques sur le haut du dos.

- La bonite à dos rayé, *Sarda sarda* (Bloch, 1793) a un corps plus allongé. Elle est marquée par des lignes sombres et obliques sur le haut du corps.

- Enfin, la bonite à ventre rayé, *Katsuwonus pelamis* (Linnaeus, 1758), plus rare, présente une première nageoire dorsale en pointe. Son ventre clair est marqué de lignes sombres, horizontales.

ALIMENTATION

Le thon rouge chasse en haute mer, en banc, depuis la surface jusqu'à 100 m de profondeur, où il capture des petits poissons (maquereaux, sardines, chinchards, ...) au milieu de grands bancs. Il se nourrit également de calmars et de crustacés.

Plus jeune, il s'attaque à de plus petites proies comme des crustacés ou des céphalopodes.

REPRODUCTION - MULTIPLICATION

Le thon rouge atteint sa maturité sexuelle à 4 ans en Atlantique Est et à 8 ans en Atlantique Ouest.

L'espèce est gonochorique et ovipare. Les périodes de reproduction varient selon le lieu géographique (en Méditerranée, de juin à août, par exemple, dans le triangle Italie - Sicile - Sardaigne) et la température de l'eau. La reproduction a lieu à proximité des côtes et de la surface.

Les œufs possèdent une réserve d'huile. Ils sont planctoniques* comme les larves* qui en sortent 2 jours après la ponte. Le stade larvaire dure un mois environ.

La croissance des juvéniles est plutôt rapide, ce qui est d'ailleurs une caractéristique de toutes les espèces de thons.

VIE ASSOCIÉE

Les bancs, qui regroupent des individus de taille similaire, peuvent rassembler d'autres espèces de thons.

Le thon rouge est une proie pour les orques, les requins mako et les glohicéphales noirs.

DIVERS BIOLOGIE

C'est un nageur rapide (jusqu'à 90 km/h).

La constitution des nageoires se présente ainsi : dorsale : XII-XIV rayons épineux, 13-15 rayons souples et anale : 13-16 rayons souples.

Sa longévité est estimée entre 20 et 50 ans.

Un marquage de certains thons rouges a confirmé l'existence de grandes migrations, par exemple depuis la Floride jusqu'au golfe de Gascogne ou depuis Cap Cod jusqu'aux côtes norvégiennes.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Il est admis, depuis 1999, que *Thunnus orientalis*, le thon bleu du Pacifique, est une espèce distincte.

Le thon rouge est l'espèce pélagique dont le nombre d'individus a subi la plus forte baisse ces dernières années (- 46 % depuis 1960).

L'homme pêche ce poisson depuis le Néolithique. Il est devenu une ressource à haute valeur marchande, exploitée par de nombreux pays, en particulier depuis le développement du marché des sushis-sashimis.

RÉGLEMENTATION

Cette espèce est classée "en danger" par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

Depuis 1982, la pêche du thon rouge est réglementée par saison et des quotas de prises maximum par pays, en Atlantique Nord-Est et en Méditerranée occidentale sont imposés.

Concernant la pêche de loisir, pour la préservation de la ressource et la gestion des quotas, la maille minimale pour un thon rouge pêché est 1, 15 m ou un poids supérieur ou égal à 30 kg. Attention, dans nos eaux, un thon de 1.15 m ne pèse, en règle générale que de 25 à 28 kg. Le Prenez donc la taille minimale de 1.15 m comme seul repère réel.

De plus, la pêche du thon rouge ne peut être pratiquée que par certains bateaux spécialement autorisés et lors de différentes périodes publiées annuellement au Journal officiel fin mars, début avril.

Jusqu'à présent on distinguait :

- **Une plus large période dite de *NO-KILL (capture et mise à bord interdite)* qui s'étalait de début juillet à mi octobre.**
- **Deux périodes de *KILL (capture autorisée d'un poisson par bateau et par jour)***
 - o **la première de mi-juillet à fin août**

- **la deuxième, sous réserve de quota disponible, s'étalant sur les 15 premiers jours de septembre.**

Ces périodes et quotas de prises sont donc redéfinis et publiés chaque année, suivant l'évolution des divers rapports scientifiques et administratifs.

-Ainsi, alors que pendant la période de No-Kill le bateau autorisé et les pêcheurs à bord ne peuvent que ramener les poissons près du bateau et les décrocher sans les monter à bord, (même pas pour la photo souvenir),

-pendant la période de KILL, pour pouvoir capturer un thon rouge maillé, le bateau autorisé doit également détenir à bord une bague de marquage. Une seule prise n'est autorisée par bateau et par jour lors de cette période de Kill. Dès qu'il est monté à bord et validé, le thon rouge doit être bagué au ras de la nageoire caudale.

ATTENTION : même si vous êtes détenteur d'une autorisation de pêche et d'une bague de marquage, quelle que soit la durée de Kill initialement prévue par la réglementation, la possibilité de capture du thon rouge est conditionnée à l'atteinte du quota de poids attribué à votre club de pêche ou fédération et non pas à l'épuisement du stock de bagues de marquage.

Dès que ce quota de poids est atteint, quelque soit le nombre de bagues attribuées et restantes à la section pêche, la capture de thon rouge est interdite pour le reste de la saison.